

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-24

DECISION

Demande de financements des programmes de réhabilitation énergétique des complexes sportifs David DOUILLET et Laura FLESSEL au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 02 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Vu l'appel à projets pour l'attribution de financements au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et les conditions d'obtention pour l'exercice 2023 (NOR : IOMB2236543),

Considérant que les travaux de **réhabilitation énergétique du complexe sportif David Douillet** sont éligibles à un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023, « *Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ; mise aux normes et sécurisation des équipements publics* »,

Considérant que les travaux de **réhabilitation énergétique du complexe sportif Laura Flessel** sont éligibles à un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023, « *Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ; mise aux normes et sécurisation des équipements publics* »,



Article 1^{er} :

DE SOLLICITER la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 pour les actions et montants ci-dessous :

- **PRIORITE 1 : 112 590,89 €** pour « Réhabilitation énergétique du complexe sportif David Douillet » dont le montant total de l'opération s'élève à 450 363,54 € HT soit 540 436,25 € TTC.

- **PRIORITE 2 : 35 950,02 €** pour « Réhabilitation énergétique du complexe sportif Laura Flessel » dont le montant total de l'opération s'élève à 143 800,09 € HT soit 172 560,11 € TTC.

Article 2 :

DE S'ENGAGER à financer les opérations de la façon suivante :

Réhabilitation énergétique du complexe sportif David Douillet

- DSIL 2023 (25%) : 112 590,89 €
- FONDS VERTS (55%) : 247 699,95 €
- AUTOFINANCEMENT (20%) : 90 072 ,71 €

Réhabilitation énergétique du complexe sportif Laura Flessel

- DSIL 2023 (25%) : 35 950,02 €
- FONDS VERTS (55%) : 79 090,05 €
- AUTOFINANCEMENT (20%) : 28 760,02 €

Article 3 :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

Article 4 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 5 :

La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 21/03/2023



Le Maire

Catherine ARENOU

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le :
Certifiée exécutoire et affichée
Le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230321-2023-DEC-24-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023